



Centre universitaire de formation en orthophonie

**MODALITES du CONTROLE des
CONNAISSANCES du
« CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE »
Année Universitaire 2019-2020**



TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Le Président de l'Université de Poitiers,

Vu les dispositions du code de l'éducation concernant la formation de santé, et notamment les articles L 632-1 et suivants, de même que les décrets afférents, intégrés dans ledit code de l'éducation ;

Vu les lois du 10 juillet 1964, et du 15 juin 1971

Vu le décret du 30 mars 1992

Vu l'article L4341-1 du code de la santé publique,

Vu les propositions des Conseils de l'UFR de Médecine et de Pharmacie en date du 02 mai 2019 ;

Vu les délibérations de la Commission de la Formation Etudes et de la Vie Universitaire en date du 19 mai 2019;

Art. 1 - Arrêté

La formation est structurée en deux cycles :

- Premier cycle des études d'orthophonie : La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau licence.
- Deuxième cycle des études d'orthophonie : La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages et la soutenance du mémoire permettent l'acquisition des 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau master.

L'unité de base constitutive est l'UE. Les UE ne sont pas capitalisables. Elles sont affectées de crédits européens. Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est validé par l'obtention de 300 crédits européens sur 5 années.

Art. 2- Sessions

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour les enseignements théoriques. La première a lieu à la fin de chaque semestre et la deuxième, appelée session de rattrapage, peut être organisée selon les modalités du calendrier plus contrôle continu.

Art. 3 - Validation – capitalisation - compensation

Une Unité d'Enseignement théorique est validée à condition d'obtenir une note ou une moyenne supérieure ou égale à 8/20 et une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20.

Aucune Unité d'Enseignement ne peut être validée par compensation si une note ou moyenne d'Unité d'Enseignement est inférieure à 8/20 pour les matières théoriques et 10/20 pour les stages notés.

Les Unités d'enseignement ne sont pas capitalisables, en dehors de celles délivrées par les autres UFR. En cas de non validation d'un semestre à l'issue de la session de rattrapage, si l'étudiant est autorisé à redoubler, il doit repasser toutes les Unités d'Enseignement du semestre non validé. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.



Art. 4 - Prise en compte d'Unités d'Enseignement validées par ailleurs

Les étudiants ayant validé des enseignements dans d'autres composantes universitaires peuvent solliciter une validation de certains enseignements après examen et avis de la commission pédagogique concernée et décision du directeur de l'école d'orthophonie. Ces dispenses peuvent concerner les Unités d'Enseignements suivantes : Sciences du langage (UE 1.1), Sciences de l'éducation (UE 1.3), Neurosciences (UE 2.2), Psychologie (UE 1.2.1), Anglais (UE 8.4), Notions de biologie (UE 2.1) et autres selon cas particulier.

Les dispenses doivent être déposées au secrétariat d'orthophonie avant le 15 octobre de l'année universitaire, et ce, pour les 2 semestres de l'année en cours.

Art. 5 - Assiduité :

La présence à tous les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés), y compris ceux non soumis à une évaluation, est obligatoire. Les étudiants ayant une assiduité insuffisante, (soit plus de trois absences non justifiées par semestre) obtiendront automatiquement à la première session une note finale de 0 à l'Unité d'Enseignements correspondante. L'étudiant concerné devra repasser toutes les épreuves de l'Unité d'Enseignements correspondante.

Si l'empêchement est motivé par un cas de force majeure, l'étudiant doit fournir les documents adéquats et originaux justifiant cette absence aux services administratifs dans les 2 jours ouvrés après la séance de travaux pratiques et/ou la conférence manquée.

Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour décès familial, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire, à la condition unique de fournir un certificat

Les absences liées à des congrès, conférences, voyages humanitaires doivent faire l'objet d'une demande par mail à l'attention du Directeur de l'école. Ce dernier apprécie seul, le caractère légitime de l'absence.

Cas des absences aux épreuves :

Absences dûment justifiées :

Une absence doit être justifiée par tout document adéquat et original au plus tard 2 jours ouvrés après la date de l'épreuve pour pouvoir être prise en compte.

Contrôle continu : une épreuve de remplacement sera proposée à l'étudiant, qui pourra être dans une modalité différente. Si l'étudiant ne peut pas se présenter à l'épreuve de remplacement avec une absence dûment justifiée, seule l'épreuve de la seconde session lui sera proposée, sans possibilité d'épreuve ultérieure à la session de remplacement.

Epreuves terminales : En cas d'absence (justifiées ou non) L'étudiant devra se présenter à la deuxième session. En cas d'absences dûment justifiées à la deuxième session, aucune autre session ne sera proposée et l'étudiant absent sera réputé défaillant et ni l'UE, ni l'année d'étude ne pourra être acquise, le calcul de la moyenne étant impossible.

Art.6 –Mesures disciplinaires

Des mesures disciplinaires exceptionnelles liées à un comportement inadapté et à un absentéisme récurrent peuvent engendrer un redoublement.

Art. 7 - Progression – redoublement

Le passage dans l'année supérieure nécessite la validation des stages et la validation de chaque unité d'enseignement selon les règles énoncées. Aucune dette n'est admise pour le passage dans l'année supérieure.



Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions par année d'étude, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

En cas de redoublement, les stages validés ne restent pas acquis.

Art 8- Demande de transfert

Les étudiants souhaitant faire une demande de transfert doivent remplir le formulaire « autorisation transfert départ » figurant sur le site de l'université et le transmettre au secrétariat d'orthophonie.

Le Directeur du centre de formation en orthophonie émet un avis et le Doyen de la faculté décide ou non du transfert. **Le transfert ne peut pas avoir lieu en cours d'année universitaire.**

Afin de maintenir le numerus clausus, toute demande de départ devra être accompagnée des coordonnées de « l'étudiant arrivant » qui viendra en compensation.

Art.9 – Examens et contrôle de connaissances

9.1 - La date des sessions d'examens est fixée par le Conseil de la Faculté. La présence aux sessions d'examens est obligatoire. Aucune épreuve de remplacement ne peut être prévue pour les étudiants absents à une ou plusieurs épreuves de la première session.

Tout étudiant absent pour raison de santé doit adresser aux services administratifs de la Faculté un certificat médical dans la journée où devaient avoir lieu les épreuves concernées, le cachet de la poste faisant foi. Il est cependant autorisé à se présenter aux autres épreuves de la session.

Aucun étudiant en retard à une épreuve ne sera admis dans la salle d'examen après que les étudiants aient eu connaissance du sujet. Un étudiant en retard sera considéré comme absent. Un étudiant ne pourra quitter la salle d'examen qu'une demi-heure au moins après le début de l'épreuve. Aucun étudiant ne pourra quitter la salle d'examen dans les cinq dernières minutes de l'examen. Avant de quitter la salle, tout étudiant doit remettre au surveillant une copie, même blanche, et émarger.

9.2 – Les résultats sont transmis sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de chaque étudiant grâce au relevé de notes. Ce dernier ne peut pas être réédité par l'administration et doit donc être édité et conservé par l'étudiant.

9.3 – Les étudiants ont droit, sur demande écrite au secrétariat d'orthophonie et dans un délai de 2 semaines, à la consultation de leurs copies et à un entretien avec le ou les enseignants des UE échouées.

9.4-Tout auteur de fraude ou de tentative de fraude peut être déféré devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration. Celle-ci peut prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement d'enseignement supérieur. Toute fraude ou tentative de fraude entraînent pour le coupable la nullité de l'examen.

Art. 10 – Stages

Les stages sont obligatoires. Ils doivent de préférence être réalisés dans des structures ou chez des orthophonistes de Poitou-Charentes.

Art 11 – Certificat de compétences cliniques (CCC)



La validation du certificat de compétences cliniques comporte 4 étapes obligatoires qui se dérouleront tout au long du 2^{ème} cycle. Elle est prononcée en jury d'examen et de diplôme au semestre 10. Chacune des étapes doit être validée pour prononcer la validation du certificat de compétences cliniques.

La validation du CCO est obligatoire pour obtenir le diplôme d'exercice clinique : Certificat de capacité d'orthophoniste (validation académique + validation clinique (stages) + validation du mémoire + validation CCC)

Etapes et modalités d'évaluation du CCC :

1. validation de compétences cliniques à partir de la grille de stage du semestre 7
2. validation de compétences cliniques à partir de la grille de stage du semestre 8
3. validation de compétences cliniques à partir de la grille de stage des semestres 9 et 10
4. évaluation orale à partir de vignettes cliniques au semestre 10

L'enregistrement des étudiants dans la liste des diplômés est soumis à la régularisation préalable de leur situation au regard des services de documentation de l'université (dépôt du mémoire et quitus de bibliothèque).

Art.12 – Communication

Après son inscription administrative, chaque étudiant peut accéder à l'ENT via son compte SEL. Il dispose d'une adresse mail au format prenom.nom@etu.univ-poitiers.fr. Cette adresse mail est la seule qui sera utilisée par l'administration pour communiquer avec l'étudiant.

Art.13 – Modules du certificat d'orthophonie

1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
2. SCIENCES BIOMEDICALES
3. SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES
4. ORTHOPHONIE : LA PROFESSION
5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES
6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE
7. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE
8. COMPETENCES TRANSVERSALES
9. SANTE PUBLIQUE
10. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
11. SEMINAIRES
12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES



**RECAPITULATIF DE LA VALIDATION DES ANNEES DU CERTIFICAT DE CAPACITE
D'ORTHOPHONIE**

	A la 1^{ère} session d'examens	A la session de rattrapage
Note inférieure à la moyenne au semestre	Sont repassées en session de rattrapage toutes les matières pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue dans le semestre.	L'étudiant.e redouble et devra valider l'ensemble des matières du semestre. Aucune note du semestre invalidé n'est conservée (sauf celles délivrées par les autres UFR)
Note éliminatoire à une matière	La matière est repassée en 2 ^{ème} session.	L'étudiant.e redouble et devra valider l'ensemble des matières du semestre. Aucune note du semestre invalidé n'est conservée.
Stages	En cas d'invalidation, L'étudiant(e) redouble et devra valider ce stage l'année suivante	
Compensation des semestres	NON (Il n'y a pas de compensation entre les semestres, mais seulement à l'intérieur d'un semestre, si aucune note n'est inférieure à 8/10) En cas de redoublement, l'étudiant(e) conservera uniquement le bénéfice d'un semestre intégralement validé	
Certificat de compétences cliniques	<p>Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - validé l'ensemble des Unités d'Enseignements et des stages correspondant à deux cycles de formation - obtenu le certificat de compétence clinique - soutenu leur mémoire avec succès <p>En cas de redoublement, l'étudiant refait intégralement la 5^{ème} année (stage et cours). S'il a validé et soutenu avec succès son mémoire, il en conserve le bénéfice l'année de son redoublement.</p>	



TITRE II : Organisation des enseignements de 1ERE ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

Article 13 : Les semestres

SEMESTRE 1 : 30 ECTS							
Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
1	1.1.1 UE Introduction aux sciences du langage	60h	1.5	1 oral, 5 écrits (coef 1 chacun)		Ecrit 1 heure	4
	1.2.2 UE Psychologie sociale et théories de la communication	30h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	1.3.1 UE Sciences de l'éducation	40h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	4
2	2.1 UE Notions de biologie cellulaire, moléculaire et génétique	40h	1		Exposé oral et écrit 1 heure (coef 0.5*2)	Ecrit 1 heure	4
	2.2.1 UE Neurosciences 1	30h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	2.3.1 UE Étude de l'audition	15h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	2
	2.3.3 UE Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	20h	1.5		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
3	3.1 UE Physique générale et acoustique	30h	1		Ecrit 20 min	Ecrit 20 min	3
8	8.4 UE Anglais	15h	1	1 Ecrit + 1 oral (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1.5 heure	2
9	9.1 UE Concepts et savoirs de base en santé publique	25h	1		Oral	Oral	2
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :				OUI			



SEMESTRE 2 : 30 ECTS

Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1^{ère} session Contrôle continu	1^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
1	1.1.2 UE Connaissance fondamentales en sciences du langage	70h	1.5	1 écrit et 1 oral (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1 heure	4
	1.2.1 UE Psychologie générale et psychologie du développement	25h	2		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	1.4 UE Sensibilisation aux sciences de la société	25h	1		Ecrit 2 heures	Ecrit 2 heures	3
2	2.2.2 UE Neurosciences 2	30h	1		1 Ecrit 1,5 heure (coef 0.75)+ oral (coef 0.25)	1 Ecrit 1,5 heure	4
	2.4 UE Pédiatrie et troubles du développement	40h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	4
3	3.2 UE Imagerie, exploration et investigations	10h	1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	3
4	4.1 UE Connaissances historiques de la profession	20h	1	2 Oraux (coef 0,2 chacun)	Ecrit 1 heure (coef 0,6)	Ecrit 1 heure (coef 0.6) + Note CC session 1	3
8.	8.4 UE Anglais	15h	1	1 Ecrit + 1 oral (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1.5 heure	2
	8.7 Informatique-PIX	15h		<i>Certains modules PIX pourront être obtenue à partir des cours d'informatique et selon les modalités de certification de l'Université.</i>			0
6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE							
6.1 UE Stage découverte 1 : Stage en milieu scolaire		120h	1	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			4
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



TITRE III : Organisation des enseignements de 2EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

SEMESTRE 3 : 30 ECTS							
Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
1	1.1.4 UE Connaissances fondamentales en sciences du langage	50h	1.5	3 productions écrites + 1 écrit (coef 0.25 chacun)		1 écrit 1 heure	4
	1.2.3 UE Psychologie cognitive et neuropsychologie	40h	1	3CC écrit, production et rapport ss (coef 0.3/0.3/0.4)		Ecrit 1 heure	4
2	2.5 UE Gériatrie	15h	1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	2
	2.7 UE Notions de pharmacologie	10h	1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	2
7	7.1 UE Bibliographie et documentation	15h	1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	2
8	8.7 Informatique-PIX	15h		<i>La certification PIX pourra être obtenue à partir des cours d'informatique et selon les modalités de certification de l'Université.</i>			0
	8.5 UE Anglais	15h	1	1 écrit – 1 oral (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1.5 heure	2
9	9.2 UE Intervention et promotion de la santé	35h	1	Productions écrites (coef 0,25)	Ecrit 1,5 heure (coef 0,75)	Ecrit 1,5heure (coef 0.75) + Note CC session 1 (coef 0.25)	4
	9.3 UE Ethique et déontologie	30h	1		Ecrit 2 heures	Ecrit 2 heures	3
12	12.1 UE Langue des signes	30h	1	6 à 8 CC (oral, écrit et production) (coef 0.5)	1 écrit (coef 0.5)	Oral 25min	3
6. 6.2 UE Stage découverte 2		120h	1	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			4
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :				OUI			



SEMESTRE 4 : 30 ECTS

Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
1	1.1.3 UE Développement du langage et psycholinguistique	45h	1.5	2 productions écrites + 1 production technique + 1 écrit (coef 0.25 chacun)		1 écrit 2 heures	3
	1.2.4 UE Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	15h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	2
2	2.3.2 UE audition : Sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	40h	1.5		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	2.3.4 UE Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, déglutition et articulation	25h	1,5		Ecrit 2 heures	Ecrit 2 heures	3
5	5.1.1 UE Troubles du langage et de la communication	35h	1.5		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	5.2.1 UE Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	40h	1.5		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	5.3.1 UE Aspect développemental de la cognition mathématique	20h	1.5		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5	2
	5.4.1 UE Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-faciales et leurs troubles	30h	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
7	7.2 UE Statistiques 1	30h	1	2 écrits (coef 0.5 chacun)		Oral	2
8	8.5 UE Anglais	15h	1	1 écrit – 1 oral (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1.5 heure	2
6. 6.3 UE Stage découverte 3 : en libéral et structures de soin		120h	1	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			4
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



TITRE III : Organisation des enseignements de 3EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

SEMESTRE 5 : 30 ECTS							
Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
1	1.3.2 UE Apprentissage et didactique	35h	1	3 écrits (coef 0.3+0.3+0.4)		Ecrit 1 heure	4
2	2.6 UE Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	35h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	2.3.4 UE Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, déglutition et articulation		1,5		Validé en 2018/2019 par anticipation		3
4	4.2 UE Bilan et évaluation orthophonique	35h	1,5	2 Ecrit (coef 0.4+0.3) Oral (coef 0.3)		Ecrit 2 heures	3
5	5.2.2 UE Troubles du langage écrit, écriture et graphisme	30h	1	2 Ecrits (coef 0.2*2)	Ecrit 1 heure (coef 0.6)	Ecrit 1 heure (coef 0.6) + Note CC session 1 (coef 0.4)	3
7	7.4 UE Méthodologie d'analyse d'articles	15h	1	2 Ecrits (coef 0.5 chacun)		1 oral	3
8	8.6 UE Anglais	15h	1	2 Ecrits (coef 0.5 chacun)		Ecrit 2 heures	3
6. 6.4 UE Stage d'observation auprès d'orthophonistes		120h	2	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			8
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



SEMESTRE 6 : 30 ECTS

Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
4	4.3 UE Démarche clinique et intervention orthophonique	30h	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
5	5.1.2 UE Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	40h	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	5.4.2 UE Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	45h	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	5.5.1 UE Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	35h	1,5		Ecrit 2 heures	Ecrit 2 heures	3
	5.6.1 UE Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, déglutition et articulation	35h	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1 heure	3
	5.7.1 UE Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	35h	1,5		Ecrit 2,5 heures	Ecrit 2,5 heures	3
	5.8.1 UE Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	25h	1	2 écrits (coef 0.5)		Ecrit 1 heure	2
	5.3.2 UE Troubles de la cognition mathématique	20h	1,5		Ecrit 2 heures	Ecrit 2 heures	2
8	8.6 UE Anglais	15h	1	2 Ecrits (coef 0.5 chacun)		Ecrit 2 heures	2
	8.7 Informatique-PIX	15h		1 Evaluation pratique technique 1 heure		Evaluation 1 heure	0
6. 6.5 UE Stage clinique 1		120h	2	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			6
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



TITRE IV Organisation des enseignements de 4EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

SEMESTRE 7 : 30 ECTS							
Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
5	5.1.3 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	40h	1	3 CC production + écrit + oral (coef 0.4 , 0.3, 0.3)		Ecrit 2 heures	3
	5.2.3 UE Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	35h	1	1 écrit + 1 rapport (coef 0.2*2)	1 écrit 2 heures (coef 0.6)	Ecrit 2 heures (0.6) + notes CC session 1 (0.4)	3
	5.3.3 UE Bilan et évaluation de la cognition mathématique	35h	1	3 Ecrits (coef 1)		Ecrit 2 heures	3
	5.4.3 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	35h	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	5.7.2 UE Intervention orthophonique en aphasiologie	20h	1	2 productions écrites (coef 0,5 chacun)		Ecrit 2 heures	3
	5.8.2 UE Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	25h	1	2 écrits (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1 heure	2
8	8.3 UE Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	35h	1		Ecrit ½ heure	Ecrit ½ heure	3
	8.8 Informatique en santé	10h	1	1 écrit QCM + 1 évaluation des pratiques techniques (coef 0.5 chacun)		1 écrit 1/2 heure	2
12	12.2 UE Langue des signes - niveau 2	30h	1	6 à 8 CC (oral, écrit et production) (coef 0.5)	1 écrit (coef 0.5)	Oral 25min	2
6.6 UE Stage clinique 2		90h		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance			3
6.9 UE Stage de sensibilisation a la recherche		120h		Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			3
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



SEMESTRE 8 : 30 ECTS

Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1^{ère} session Contrôle continu	1^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
5	5.1.4 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	45h	1	2 productions techniques (coef 0.5 chacun)		Écrit 1 heure	3
	5.2.4 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	30h	1	1 production- 1 écrit (coef 0.5*2)		Écrit 2 heures	2
	5.5.2 UE Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	40h	1	1 écrit + 1 production (coef 0.5*2)		Écrit 2 heures	3
	5.6.2 UE Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, déglutition et articulation	40h	1	2 écrits (coef 0.5 chacun)		Écrit 1 heure	3
	5.7.3 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	35h	1	1 écrit + 1 production (coef 0,2 et 0,2)	Écrit 1 heure (coef 0.6)	Écrit 1 heure (coef 0.6) + note CC session 1 (coef 0.4)	3
	5.7.7 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux	45h	1,5	Ecrits (coef 0.4*2) Oral (coef 0.2)		Écrit 2h30	3
7	7.5 UE Mémoire : méthodologie	10h			Production écrite, validation par le Directeur de Mémoire (pas de note attendue) +quitus présence		3
8	8.8 Informatique en santé	10h	1	1 écrit + 1 évaluation technique (coef 0.5 *2)		1 écrit 3/4 heure	2
12	12.UE Optionnelles Obligatoires	20h					2
	12.3 UE Théâtre	20h		Quitus présence		1 oral	
	12.4 UE Technique vocale	20h		Quitus présence		1 oral	
6. 6.7 UE Stage clinique 3		300h	2	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			6
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



TITRE IV Organisation des enseignements de 5^{EME} ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

SEMESTRE 9 : 30 ECTS							
Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
4	4.4 UE Education thérapeutique du patient en orthophonie	20h	1	3 CC 1 Ecrit (coef 0.4) 2 oraux (coef 0.3*2)		Ecrit 2 heures	3
5	5.3.4 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	25h	1	2 rapports écrits avec soutenance (coef 0.5*2)		Ecrit 2 heures	3
	5.7.4 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	45h	1	1 production + 1 écrits (coef 0,2 chacun)	Ecrit 1 heure (coef 0.6)	Ecrit 1 heure (coef 0.6) + note CC session 1 (coef 0.4)	4
	5.5.3 UE Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	20h	1	2 à 3 écrits (coef 1 chacun)		Ecrit 2 heures	3
	5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	30h	1	2 productions écrites (coef 0,5 chacune)		Ecrit 2 heures	3
7	7.3 UE Statistiques 2	35h	1	2 productions écrites (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	3
8	8.1 UE Infectiologie et hygiène	20h	1	1 Ecrit + 1 Oral (coef 0.5 chacun)		Ecrit 1 heure	3
11	11. Séminaires Professionnels	20h		Quitus présence		Oral	2
6.6 UE Stage clinique 4		750h	2	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			6
Conditions de validation :							
Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre							
Pas de note inférieure à 8 sur 20							
Capitalisation du Semestre si validé :					OUI		



SEMESTRE 10 : 30 ECTS

Modules	Épreuves	Volume annuel de cours	Coef	1 ^{ère} session Contrôle continu	1 ^{ère} session Contrôle final	Session de rattrapage	Ects
4	4.5 UE La relation thérapeutique dans un contexte orthophonique	18h	1	1 Ecrit (coef 0.5) 1 production écrite (coef 0.5)		Ecrit 2 heures	2
5	5.7.6 UE Intervention orthophonique dans les troubles cognitivo-linguistiques acquis	20h	1	2 productions écrites (coef 0,5 chacune)		Ecrit 2 heures	2
	5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et autres troubles de la fluence	50h	1	1 rapport écrit (coef 0.5) et une production écrite (coef 0.5)		Ecrit 2 heures	3
	5.7.8 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	20h	1	2 productions écrites (coef 0,5 chacune)		Ecrit 2 heures	2
7	7.5 UE Mémoire	70h	3		Mémoire avec soutenance	Mémoire avec soutenance	11
8	8.2 AFGSU	25h	1		Ecrit ¼ heure	Ecrit ¼ heure	1
10	10.1 UE Evaluation des pratiques professionnelles	10h		Quitus présence		Oral	1
11	11 UE Séminaires professionnels	20h		Quitus présence		Oral	2
6.6 UE Stage clinique 4		750h	2	Validation du stage + validation du rapport écrit avec soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 nd session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant redouble			6
Certificat de compétences cliniques		Voir Article 11					
		Conditions de validation :					
		Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au Semestre					
		Pas de note inférieure à 8 sur 20					
Capitalisation du Semestre si validé :				OUI			